



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chaire UNESCO
• « Mémoire, Cultures et
• Interculturalité »
• (France)

livret

COLLOQUE INTERNATIONAL

Thème :

**« LA GESTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE : UN DEFI POUR LES
SOCIETES CONTEMPORAINES »**

Lyon, 10 & 11 février 2017

Université catholique de Lyon (UCLY)
Site de Saint-Paul
10, Place des Archives
69002 - Lyon

Contact :

chaireunesco@univ-catholyon.fr

Tél : +33 (0)4 26 84 18 97



● Europe de l'Ouest

ARGUMENT GENERAL

Si la diversité culturelle est incontestablement une richesse et qu'elle concerne aujourd'hui toutes les sociétés, il n'en demeure pas moins que sa gestion représente un défi que la communauté ainsi que les Etats doivent savoir relever avec intelligence.

En effet, depuis l'avènement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, l'on est passé d'une société internationale d'une cinquantaine d'Etats et de culture plus ou moins homogène, à savoir la culture occidentale, à une communauté internationale multiculturelle composée aujourd'hui de 196 Etats, dont la majorité est de culture non occidentale.

La gestion de la diversité, considérée comme un défi pour les sociétés contemporaines, nous conduit également à observer la distinction suivante, entre :

- Les « démocraties consolidées » qui, dans un contexte marqué par des flux migratoires successifs, doivent tenir compte des nouvelles composantes ethniques et culturelles de leurs populations ;
- Les sociétés en « transition démocratique » qui doivent, elles, assumer une diversité culturelle liée en grande partie à un héritage colonial, tout en créant des modalités d'un vivre ensemble qui soient les bases d'un nouveau pacte social.

De tout ce qui précède, on peut dire que la gestion de la diversité est aujourd'hui un défi pour les sociétés, notamment en termes de gouvernance, tant sur le plan international que sur le plan national.

Quelles sont les différentes stratégies mises en œuvre dans la gestion de la diversité culturelle, à l'échelle mondiale et nationale ? Quelles en sont les spécificités et en quoi sont-elles/peuvent-elles représenter des bonnes pratiques susceptibles d'inspirer d'autres sociétés ? Peut-on modéliser un système de gestion de la diversité culturelle ?

Dans le cadre de ce colloque international sur thème de la gestion de la diversité comme un défi pour les sociétés contemporaines, qui verra la participation d'une quinzaine de chercheurs et de praticiens venus de différentes régions du monde, trois principaux axes seront explorés, notamment :

i. Gouvernance et diversité culturelle, avec deux aspects complémentaires :

- L'approche institutionnelle et normative de gestion de la diversité culturelle ;
- Les expériences particulières de gestion de la diversité culturelle.

ii. L'éducation et la gestion de la diversité culturelle ;

iii. Le pluralisme linguistique : un défi pour les sociétés.



CONFERENCE INAUGURALE

Thème :
**LA DIVERSITE CULTURELLE : APPROCHE CONCEPTUELLE ET
ANALYTIQUE**

LA DIVERSITE CULTURELLE : APPROCHE CONCEPTUELLE ET ANALYTIQUE

Joseph YACOUB, *Professeur honoraire*
Premier Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
France

Face aux métamorphoses que connaît notre monde, cet exposé se veut une réflexion théorique sur la diversité culturelle dans une perspective humaniste.

La pluralité culturelle revêt une grande actualité et importance. C'est un fait constatable quotidiennement, qui nous rappelle, s'il en était besoin, que nous vivons dans des sociétés désormais multiethniques, multiculturelles et multiculturalles, faites de différences d'appartenance et de croyances, de modèles culturels et de métissages, où l'uniformité cède la place à la variété. Le monde est devenu multiple et pratiquement aucune société n'y échappe. Une telle cohabitation de peuples et de communautés est sans précédent.

L'essor de ce mouvement s'est trouvé accentué sous l'effet de plusieurs facteurs que nous développerons.

Aussi, face à ces mutations, on est conduit à se poser un certain nombre de questions.

Quels sont les signes révélateurs et les traits marqueurs de la diversité culturelle ? Pourquoi cet intérêt pour la diversité culturelle et culturelle et quelles en sont les causes ? Quels genres de problèmes théoriques et politiques pose-t-elle ? Quelle est sa portée et quels en sont les enjeux et les difficultés ? Quel est son impact sur les identités traditionnelles, nationales, culturelles et religieuses des pays ? Ces identités se trouvent-elles altérées ou renforcées avec le temps ? Quels sont ses liens avec les notions d'Etat, d'identité, d'intégration, de citoyenneté, de sécularisme et laïcité ?

Evidemment, les réponses diffèrent selon les pays et les schémas culturels en vigueur. En d'autres termes, Il n'y a pas de réponse standard.

Comment alors la diversité culturelle est-elle gérée d'un point de vue normatif et institutionnel et quels sont les moyens de sa prise en compte (médiat, enseignement et éducation, histoire, langue, services culturels...) ? Et comment se positionnent les identités nationales et religieuses des pays d'accueil ?

La gestion de la diversité culturelle interroge directement les Etats-Nations dans leur identité, leur organisation et fonctionnement.

Que dit le droit international sur la diversité culturelle ? Quel est l'apport de l'UNESCO ?

D'autre part, à l'épreuve des faits et de la pratique, quelles difficultés à sa mise en œuvre rencontre-t-elle de la part du groupe dominant dans la société, de son discours idéologique et de l'opinion commune ?

Mais une autre question surgit : la multiculturalité est une fin en soi ou un moyen ? Car, la diversité une fois reconnue et aménagée, ne doit-elle pas tenir compte des propriétés et des traits civilisationnels qui fondent le pays d'accueil (sa langue, sa religion, ses racines, ses traditions et coutumes), défendre la cohésion du tissu national et social, garantir la paix civile et la stabilité, et assurer une vision commune.

Où s'arrête donc sa reconnaissance ? Quelle en est l'étendue et quelles en sont les bornes ? En d'autres termes, comment intégrer et promouvoir la diversité sans pour autant déséquilibrer la société dans son ensemble et ses fondements, la multiculturalité devenant alors synonyme d'hétéroculturalité paralysante ?

Comme on le voit, la gestion de la diversité culturelle soulève de multiples questions d'ordre socio-politique et éthique, auxquelles on essaiera de fournir des prémices de réponse.

On l'a compris, il s'agit d'aller au-delà de la diversité culturelle, de trouver un socle commun fédérateur par-delà les différences et d'assurer la cohésion sociale, l'harmonie et l'unité des nations, la loyauté à l'égard du pays d'accueil, dans une dialectique de réciprocité.

Le jour où ces deux termes : « *Unité dans la Diversité* » cesseront de paraître opposés, ce jour-là, pourra-t-on, au moins espérer voir l'humanité progresser d'un pas ?



Premier Panel
GOUVERNANCE ET DIVERSITE CULTURELLE

୫୫୫୫

Première partie
APPROCHE NORMATIVE ET INSTITUTIONNELLE DE GESTION DE LA
DIVERSITE CULTURELLE

∞∞∞∞

LA GESTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE : FAITS ET ANALYSES

Doudou DIENE, *Juriste & Philosophe*

Ancien Directeur de la Division du Dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO
Ancien Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les formes
contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance.
France

Quelques pistes de réflexion à développer pour ce colloque international sur la gestion de la diversité culturelle :

- Revisiter le concept de diversité : de la diversité comme fait au pluralisme comme valeur de la diversité ;
- Déconstruire la notion de culture dans ses trois dimensions fondamentales : esthétique, éthique et spirituel, dont chacune est porteuse d'une acception différente de la notion et du traitement de la diversité ;
- Dans le contexte actuel de surdétermination idéologique de la question identitaire, promouvoir une historicisation et non une essentialisation de l'identité ;
- Promouvoir l'articulation entre une compréhension intellectuelle de la multiculturalité et sa transformation, légale et sociale, en interculturalisme ;
- Deux stratégies à développer à cet effet, dans les sociétés multiculturalisées : connaissance réciproque et interaction.



APPROCHE NORMATIVE ET INSTITUTIONNELLE DE GESTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE A TRAVERS LES MECANISMES INDEPENDANTS DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Patrice GILLIBERT, *Juriste*

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH)
Suisse

La promotion de la diversité culturelle comme élément essentiel des sociétés a été encouragée par de nombreuses institutions internationales dont l'Organisation des Nations Unies (ONU). A cet égard, il est important de mettre en lumière l'apport des instruments internationaux des droits de l'homme élaborés au sein de l'ONU (tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de la discrimination envers les femmes et la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale).

Ces instruments juridiques sont, à leur tour, interprétés et leur respect et application examinés et facilités par des mécanismes onusiens d'experts indépendants des droits de l'homme répartis en deux catégories, d'une part, les organes de traités (tels le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale) et d'autre part les mécanismes de procédures spéciales (tels le Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction).

A la lumière des instruments internationaux des droits de l'homme et des travaux des organes de traité et mécanismes de procédures spéciales des Nations Unies, il s'agira de dégager leur approche quant à la gestion de la diversité culturelle. L'on examinera, dans un premier temps, les droits de l'homme comme consacrant et favorisant la diversité culturelle à travers un certain nombre de droits fondamentaux et leur interprétation par les organes de traité et les mécanismes de procédures spéciales. Dans un second temps, l'on appréhendera les droits de l'homme comme garant que les pratiques culturelles en tant que manifestations de la diversité culturelle ne sont pas en conflit avec les droits de l'homme et principes fondamentaux.

Seront mises en lumière les pratiques préjudiciables très souvent sexo-spécifiques et affectant les enfants telles les mutilations génitales féminines, la polygamie, les mariages précoces, etc. Puis sera examinée l'approche des mécanismes indépendants des droits de l'homme de l'ONU relative à d'autres pratiques culturelles faisant débat à travers le cas du port du voile.



LES ENJEUX ET LES DEFIS DE LA GESTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE : APPROCHE COMPAREE

Stefano ALLIEVI, *Professeur*
Université de Padoue
Italie

The European situation: cultural pluralism as a new scenario

The presence of ever-increasing numbers of immigrants in the European social landscape it is not merely a quantitative fact with different consequences for many social and cultural dynamics. Changes in the quantitative levels of so many different indicators (economic, social, cultural, political, religious) not only produce quantitative change, they alter the scenario completely.

Overall, the indicators that are currently changing as a result of the presence of immigrant populations in Europe are producing and creating new problems, new processes of interrelation, new conflicts, and new solutions to them.

In a word, they are producing *qualitative* change, i.e. nothing less than a different type of society which is quite different to that imagined with the rise of the nation state and its founding principles. A society for which we have no plans or rules and for which we can only proceed by trial and error, learning through experience.

Islam in question

Islam has, in the last decades, burst in upon the European public scene, as a topic of debate and especially as a hot issue on the political, cultural, social, religious, and academic agenda. This has happened for quite obvious reasons: the emergence of Islamic terrorism and security agendas connected to Islam at a global level, specifically affecting the West on one hand, and various problems connected with the presence of Islamic populations in Europe on the other.

Real problems and false solutions

Minarets, mosques, but also veils and burqas and burkinis (and many others) are becoming topic of discussion all around Europe: but they often seem, when we analyse them more in depth, false problems. The real problem, the problem that these sub-problems indicate, is greater than all this: it is the relationship of Europe with Islam, on one hand; and the relationship that the Muslims have with Europe and the West, on the other (that which they have, and that which we imagine they have).

Mosques and minarets and veils (and the rest) end up by looking more like a discursive substitute : a transitional object, to say it in psychoanalytic terms. All these are symptoms: the illness is Islam, or rather the West's imaginary of Islam: which, like the Islamic imaginary of the West, appears more and more conflictual.

Through the analysis of different recent examples of cultural conflict concerning the Muslim presence in Europe, we will try to propose some more general ideas on the role of cultural conflict and the management of cultural diversity.



Deuxième partie
EXPERIENCES PARTICULIERES DE GESTION DE LA DIVERSITE
CULTURELLE



STATE AND PLURALISM IN IRAQ

Saad SALLOUM¹

Directeur de la Revue *Masarat*

Co-fondateur du Conseil irakien pour le dialogue interculturel et interreligieux

Directeur du Département de Recherche au Collège de Sciences politiques

Université *Al Muskansiriya*

Irak

Minorities have been one of the main targets of the violence that has swept through Iraq after the American occupation in 2003. With the Islamic State in Iraq and Syria's (ISIS) invasion of Nineveh Governorate, including Mosul, the second largest city in Iraq, and their extending their control over other areas in the Anbar and Saladin Governorates, this violence has reached a pivotal turning point. In the areas under ISIS control, the world has witnessed unprecedented levels of violent extremism. This is evident in their horrific images of public executions, their violations of freedom of religion and belief by forcing non-Muslim minorities to convert to Islam and the cases of kidnapping, torture, rape, sexual trafficking, looting and destruction of private property belonging to individuals and religious sects.

The critical and clear result of this tragedy is the disappearance of diversity in Iraqi society and the decline of minorities' demographic weight, both because they are fleeing and being killed. This has threatened some minorities with the risk of extinction and has changed the diverse demographic composition of the society as a whole and in some mixed areas in particular.

At a time in which the country is trying to address ISIS's terrorism and ideological extremism, it is also facing the consequences of a humanitarian disaster as large numbers of civilians have been displaced from their cities, in search of safer areas. This suffering will leave an indelible mark on Iraqis' sense of identity, equality and citizenship, particularly as many have experienced discrimination in the places that they fled to and have often been left helpless to face their fate alone. In August 2014, the United Nations announced that the situation in Iraq had become a "Level 3 Emergency," their highest rating for states of emergency.

Our approach will take into account these developments, which were the culmination of a decade of chaos and rampant violence after the American occupation in 2003 and which have placed Iraq and the other countries of this region on the threshold of a new world, a post-nation-state world in the Middle East. These nation-states were formed directly after the area's liberation from colonial rule based on the model (state/nation whose foundation is a single, shared identity). This conception of identity, however, did not respond to the nature of diversity prevalent in societies throughout the Middle East, satisfy the ambitions of the members of these societies to achieve equality, or provide a sense of citizenship.



¹ The general coordinator of the MASARAT foundation for cultural and Media development one of the founders of the iraqi council for Interfaith "Dialogue. Assistant Professor : Faculty of Political Science Al-Mustansiriya University

PENSER AU PLURIEL L'INTERCULTURALITÉ : POINTS DE VUE ISSUS DU MEXIQUE ET DU QUÉBEC

Francine SAILLANT, *Professeur*
Département d'Anthropologie de l'Université de Laval
Canada

L'interculturalité se décline de diverses manières selon le contexte politique et selon les récits nationaux dans lesquels la notion trouve ancrage. Selon les contextes, elle peut prendre un sens de cohésion sociale, d'interactions dans la diversité, de communication efficace ou encore d'inclusion de la diversité au sens large.

Nous proposons de comparer en particulier des points de vue issus du Mexique et du Québec, et de comprendre comment dans un cas l'immigration et dans l'autre les réalités indigènes propres à ces nations, ont favorisé des pratiques et des discours fort différents. Nous proposons également d'ouvrir la notion d'interculturel aux débats qui entourent maintenant la notion même de culture, dans des significations que nous voudrions non restreintes à celles d'ethnicité ou de minorités culturelles.



MANAGEMENT DE LA DIVERSITE CULTURELLE A SINGAPOUR: DEFI INSTITUTIONNEL ET MANAGERIAL

Cedomir NOSTOROVIC, Professeur

École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)

Business School

Singapore

Singapour est une société multiculturelle basée sur la cohabitation de quatre populations : chinoise, malaise, indienne et euro-asiennne. L'harmonie raciale (terme utilisé à Singapour) et religieuse est un combat de tous les instants depuis la naissance du pays en 1965 et les émeutes raciales de 1964. Le volontarisme politique est à l'origine de toutes les initiatives touchant le domaine public comme les écoles, les habitations subventionnées par l'Etat et les organisations sociales, avec pour objectif d'assurer la coexistence harmonieuse des différentes communautés.

L'Etat aimerait figer et contrôler les relations entre communautés mais il doit faire face à deux défis. Le premier étant un défi de communication car les individus et les communautés se sont emparés des médias sociaux et il devient de plus en plus difficile pour l'Etat de contrôler une prise de parole qui peut être diffamatoire à l'égard des communautés. Le second défi est représenté par l'évolution démographique de Singapour car le taux de fertilité des Malais est de 70% supérieur à celui des Chinois et Indiens, ce qui à terme pourrait provoquer une révision du contrat social du pays.



Deuxième Panel
ÉDUCATION ET DIVERSITÉ CULTURELLE

၂၀၂၀

MANAS, MAZAR, KOMUZ: THE EXPERIENCE ON INTRODUCTION OF THE CULTURAL HERITAGE INTO FORMAL AND INFORMAL EDUCATION IN KYRGYZSTAN

Gulnara AITPAEVA, *Director*
Cultural Research Centre Aigine
Kyrgyzstan

The presentation introduces such activities of Aigine CRC as studying, documenting, and promoting the vibrant cultural heritage of the Kyrgyz people in the following domains - sacred sites, Kyrgyz heroic epic trilogy Manas, and Kyrgyz folk music. The presentation argues that one of the approaches to ensure sustainability of cultural heritage projects is to follow a straightforward cycle, from initial research to its performance/presentation in front of a wide public and/or its introduction into educational systems.

The paper shares a few examples of this approach and reflexes upon certain achievements and challenges.

LA PARENTHÈSE DE L'IVOIRITE EN CÔTE D'IVOIRE: UN CONTRE-MODELE MEURTRIER DE GESTION DE LA DIVERSITE SOCIALE ET CULTURELLE

Francis AKINDES, *Professeur*
Université Alassane Ouattara de Bouaké
Côte d'Ivoire

L'ivoirité est la version ivoirienne de « préférence nationale », doublée d'une hiérarchisation des groupes socioculturels constitutifs de la nation. Durant plus de deux décennies, cette idéologie politique a agité la vie sociale, politique et économique du pays. Elle a été la source principale d'abord d'un stress collectif et ensuite de multiples soubresauts politiques qui ont culminé dans la crise sociopolitique que la Côte d'Ivoire a connu entre 1999 et 2011.

Basée sur un fond doctrinaire confusément nativiste et sur une politique d'entretien de la peur de l'autre, l'ivoirité est un modèle d'instrumentalisation des identités rendues « meurtrières » dans un pays pourtant de fort métissage en raison de son histoire sociale et économique.

L'objectif de cette communication est :

- de revenir sur les fondements de cette idéologie (ii) ;
- de montrer en quoi le temps politique de la gouvernance ivoirite fut un anti-modèle remarquable de gestion de la diversité culturelle (ii) ;
- de montrer les conséquences d'une telle idéologie sur le vivre-ensemble (iii) ;
- et, enfin, de faire une analyse critique de l'ingénierie politique du traitement post-crise des effets de l'ivoirité sur le corps social (iv).



EDUCATION AND CULTURAL DIVERSITY IN UGANDA: THE REALITY, THE CHALLENGES AND THE OPPORTUNITIES OF MULTILINGUALISM

Manuel J. K. MURANGA, *Professor*
Christian University - Mukono
Uganda

There are 65 languages in Uganda. According to the Thematic Curriculum that was introduced in Ugandan primary schools in 2006, all area languages are supposed to be used as mediums of instruction from Primary 1 to Primary 3. Primary 4 is a transitional year in which English gradually becomes the medium of instruction. The area languages are, however, supposed to be offered as subjects in Primary 5, 6 and 7. In secondary schools, these area languages are now beginning to be taught in some schools, purely dependent on the goodwill of the head teacher, the Board of Governors and the Parent-Teachers' Associations.

Apart from the Buganda region where Luganda is spoken and where both linguistic and cultural "patriotism" is pronounced, other regions have been lackluster in the promotion of their regional languages and cultures. Indeed both the Luganda language and the Baganda culture have made strong and worrying inroads into other regions of Uganda and there is a danger that in a generation or two, other indigenous Ugandan languages and cultures may get diluted if not absorbed by the language and culture of the Baganda. This would constitute a serious impoverishment in cultural diversity and reduce the economic benefits of this diversity as well.

In view of this situation, what can the educationists do? What measures can be taken to mitigate this trend? How can Uganda's - and indeed Africa's - inherent multilingual and multicultural status be promoted and harnessed for educational and other benefits? These are some of the questions this paper intends to discuss.



Troisième Panel
LE PLURALISME LINGUISTIQUE : UN DEFI POUR LES SOCIETES

1. Analyse fondamentale

#####

LES LANGUES : SIGNE FONDAMENTAL ET EXPRESSION DE LA DIVERSITE CULTURELLE

Joseph YACOB, *Professeur honoraire*
Premier Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
France

Les langues sont une clef fondamentale qui illustre la diversité culturelle. C'est un indicateur puissant d'identification et un instrument très fort d'affirmation de l'identité des groupes. Aussi peut-on dire que quand on parle une langue, on pense nécessairement en cette langue, tant il est vrai que la langue traduit l'esprit d'un peuple et son univers culturel. Dès lors, son importance et sa signification sont cruciales pour comprendre les sociétés, les civilisations et les relations humaines. Il existe un très grand nombre de langues dans le monde, différentes par leurs origines, leurs racines et leur étymologie, leur lexique et leur phonétique, leur morphologie, leur syntaxe et leurs structures, dont beaucoup ont véhiculé une littérature très riche. Autant de langues, c'est autant de manières de dire l'humanité. Il va sans dire que les langues sont des outils de communication. Mais elles sont plus : les langues, les cultures et les visions du monde (*Weltanschauung*) sont intrinsèquement liées.

Expliquons-nous. Les langues ne sont pas des instruments anonymes de liaison et d'échange. Elles constituent des perceptions et des représentations, spirituelle et matérielle, ordonnées du monde, propres à chaque peuple. Autrement dit, par les langues on découvre la façon dont les communautés humaines envisagent leurs rapports à autrui, à leur environnement et au monde, ainsi que leur façon de penser, de percevoir et de sentir.

Cela se manifeste aussi dans les luttes d'indépendance et d'appropriation nationale. Tout mouvement politique a été précédé par une renaissance culturelle et linguistique. En effet, si on regarde autour de nous, on observe que pour de nombreux peuples le facteur linguistique est un élément de promotion identitaire. Un exemple qui l'illustre, c'est celui des peuples qui ont accédé à l'indépendance en 1991. Par ailleurs, l'environnement des langues conditionne leur évolution. Autrement dit, elles ne sont pas des îles isolées ; elles se sont mutuellement influencées, s'irriguant les unes aux autres. On constate aussi que les langues sont au carrefour de plusieurs civilisations qui, en les visitant, ont laissé leurs estampilles, par exemple sur leur lexique. On peut donc dire que la parenté des langues est étroite, ce qui montre que les affinités et les interdépendances existent bel et bien entre les nations du monde

Que dit le droit international en matière de langues? Quel est l'apport de l'UNESCO ? Comment se présente la gestion des langues dans le monde ? Quelles initiatives ont été prises pour promouvoir la défense des langues ?



2. Expériences spécifiques

XXXXXXXXXX

LA GESTION DU PLURALISME LINGUISTIQUE AU TCHAD : ENJEUX ET DEFIS

Ali Simeï GUESSE, *Enseignant-Chercheur*
Faculté des Sciences juridiques et politiques
Université de N'Djaména
Tchad

La réflexion que nous voudrions partager porte sur le thème : « *Gestion du pluralisme linguistique au Tchad : enjeux et défis* ». Par pur souci de clarté, nous limitons cette communication à la période allant de l'Indépendance du Tchad, en 1960, à aujourd'hui. L'objectif étant de quitter les sentiers battus grâce non seulement à un diagnostic de cette gestion du pluralisme linguistique mais aussi aux contributions d'amélioration que nous dévoilerons in fine.

L'aire dédiée à cette analyse qu'est le Tchad nous offre, en termes d'objet d'étude, une diversité, des langues nationales, en dehors des langues officielles que sont le français et l'arabe littéraire. Elle laisse entrevoir la complexité et la pertinente question de cette gestion sur le terrain.

Cette analyse, qui sera précédée d'un état des lieux, devrait nous permettre de passer en revue les différentes politiques et stratégies qui sous-tendent la gestion du pluralisme linguistique et la délicate question du bilinguisme au Tchad, tant par l'Etat que par les acteurs non-étatiques.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse que si la gestion du pluralisme linguistique existe, elle n'est pas à la hauteur des attentes, ni n'aura permis aux Tchadiens de profiter de son impact positif, à savoir la cohésion sociale, gage d'un développement harmonieux et la création de la nation tchadienne multilingue et riche de cette diversité. Cette gestion aura été politique, sinon aura servi des intérêts purement politiques, avec à la clé un sentiment d'échec, pour qui observe la vie sociopolitique du Tchad depuis son indépendance.

Nous faisons aussi l'hypothèse contraire qu'au Tchad, lorsqu'un parent envoie son enfant à l'école, c'est pour que ce dernier devienne « quelqu'un » un jour. En d'autres termes, qu'il réussisse – non seulement qu'il obtienne des diplômes mais qu'il accède aussi au monde du travail – pour venir en aide, sinon sortir les siens des situations difficiles. Comme tel, l'apprentissage de langues autres que les langues officielles ne présente aucun enjeu majeur. Car, « *nul n'ignore que le concept de langue maternelle, si rassurant en Europe, n'a rien d'assuré en contexte africain² ...* ».

Est-ce pour autant dire qu'aucun effort n'est fait pour promouvoir les langues nationales et ou véhiculaires ? Rien n'est moins sûr. Car, des acteurs non-étatiques tentent tant bien que mal de relever le défi, celui de promouvoir ces langues et ce, à travers des outils que sont l'alphabétisation, le syllabaire et la traduction des écritures saintes.

² Francis Gandon, « Politique linguistique et identité : la rhétorique de l'antinomie dans le discours de la réforme » (projet de rapport général de la Commission nationale de 1984).

Mais, quelle compréhension ou appréhension a-t-on de la « gestion du pluralisme linguistique » et du bilinguisme (français, arabe littéraire) au Tchad ?

Une politique linguistique peut être caractérisée par les lois qui déterminent le statut des langues, elle est là l'expression volontariste d'Etat. Elle peut aussi être définie à travers l'organisation et la gestion des langues ou des variétés dans la communication ordinaire par les groupes et les individus qui composent la société. Ce sont alors des politiques linguistiques que l'on serait tenté de qualifier de spontanées, mais dans lesquelles s'expriment un ensemble de règles et complémentaires de contraintes, et où s'exerce aussi un pouvoir sur les langues comme en témoignent les interdits et les dissuasions d'usage de telle ou telle langue dans certaines situations de communication³.

Quant au bilinguisme tchadien, tel qu'il est compris et pratiqué aujourd'hui au Tchad, à la fois, dans le système éducatif et dans l'administration publique, il est tout simplement un facteur de division des jeunes tchadiens entre Arabophones et Francophones⁴.



³ Martine Dreyfus, Politiques linguistiques familiales et individuelles, quels modèles ?, In Juillard C. et Calvet L. J. (éds), *Le politiques linguistiques, mythes et réalités*, Paris, AUPELF-UREF, 1996, pp. 175-181 ;

⁴ M. Al-Habo, 2004, « Bilinguismes, où en sommes-nous » ?, *Carrefour* 27, Centre Al-Mouna, pp. 28-30 ;

LES INCERTITUDES DU PLURILINGUISME AU MAROC

Abdesselam CHEDDADI, *Professeur*
Université Mohamed V de Rabat
Maroc

La situation du plurilinguisme au Maroc est paradoxale : ancré dans le pays depuis des millénaires, avec la présence successive ou simultanée à différentes époques du berbère (amazighe, aujourd'hui) comme langue autochtone et des langues des divers conquérants (punique, latin, arabe, français, espagnol), il est à la fois glorifié et objet d'une certaine fierté, et dans le même temps, laissé pratiquement en friche sans qu'un profit notable en soit tiré. Mais c'est dans l'histoire récente, qui commence au début du XX^e siècle et qui est marquée par une période coloniale d'environ un demi-siècle, suivie par une période d'indépendance de soixante ans que se sont dessinés les grands traits de la situation linguistique du pays.

C'est donc une période relativement courte, où un certain nombre de tendances se sont fait jour, où des expériences ont pu être menées, où des décisions décisives ont été prises, mais sans que cela aboutisse jusqu'à ce jour à un tableau linguistique suffisamment clair et affirmé. L'ambiguïté, l'attentisme, les hésitations, qui entourent le développement des deux langues nationales, l'arabe et l'amazighe, le statut du français, ancienne langue coloniale, et l'usage de l'Internet et du téléphone portable constituent les caractéristiques principales d'une situation linguistique préoccupante eu égard aux objectifs de construction nationale, de modernisation et de démocratisation.

Cette situation sera examinée à travers la présentation et l'analyse d'une part des politiques linguistiques suivies, et d'autre part des évolutions linguistiques spontanées observées sur le terrain.



LE PLURALISME LINGUISTIQUE DANS L'ESPACE POSTSOCIALISTE

Olivier FERRANDO, *Politologue*

Chercheur associé au Centre de recherches internationales (CERI)
Sciences Po Paris

Dans le monde communiste, la langue était un critère culturel de première importance pour différencier les groupes ethniques et renforcer leur conscience collective. Les *nacionalnosti* soviétiques ou les *narodnosti* yougoslaves disposaient par exemple d'un enseignement scolaire dans leur propre langue. Avec la chute du Mur de Berlin en 1989 et la dissolution de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1991, les États issus du Bloc communiste n'ont eu de cesse de promouvoir la langue du groupe ethnique titulaire de l'État dans tous les domaines de la sphère publique. Dans le secteur de l'éducation, de nouvelles politiques ont encouragé l'utilisation de la langue officielle comme seule langue d'enseignement. En conséquence, la part des écoles où l'enseignement était dispensé dans une langue minoritaire a considérablement diminué au cours des deux dernières décennies.

L'objet de cette présentation est de comprendre les conditions dans lesquelles le pluralisme linguistique opère aujourd'hui dans l'espace postsocialiste, notamment dans les républiques de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie. Il s'agit de présenter, de manière comparative, les différentes politiques linguistiques à l'œuvre dans la région depuis le début des années quatre-vingt-dix, mais également de s'attacher aux pratiques et stratégies développées par les minorités linguistiques et les individus appartenant à ces minorités, en particulier dans le choix de leur langue d'éducation.



ENJEUX DE LA DIVERSITE LINGUISTIQUE EN FRANCE (LANGUES REGIONALES OU AUTOCHTONES)

Jean Baptiste MARTIN, *Professeur honoraire*
Conseiller scientifique de l'Institut Pierre Gardette
France

La France n'a qu'une langue officielle (le français qui, à l'origine, était le dialecte d'Oïl parlé dans l'Île de France et qui a progressivement été imposé au reste du pays) et pourtant sont encore parlées un nombre important de langues qui sont nées sur son sol (on les appelle « langues régionales »). La France métropolitaine en compte dix et les départements et territoires d'outre-mer en comptent soixante-cinq (Rapport Cerquiglini).

Après les avoir dévalorisées et tenté de les faire disparaître (notamment par le biais de l'école) pour des raisons purement idéologiques, la France a récemment (2008) reconnu l'intérêt patrimonial de ces langues par l'ajout à la Constitution de l'article 75 - 1 (« *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* »). Mais la France n'a toujours pas ratifié la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, ce qui prouve que dans ce pays, comme l'ont d'ailleurs montré de récents débats au Parlement, cette question reste un sujet de controverse (y compris à l'intérieur des partis politiques).

Prenant appui sur la situation en France métropolitaine, l'exposé montrera que les langues régionales sont une richesse sur le plan linguistique et culturel (l'occitan, par exemple, a été une langue de culture européenne avant le français grâce à la poésie raffinée des troubadours du XIIe siècle). Ces langues ne sont pas seulement des patrimoines régionaux. Comme chacune des langues parlées dans le monde (beaucoup sont d'ailleurs, elles aussi, en danger), elles constituent un patrimoine de l'humanité, car chaque langue représente une façon particulière de lire le monde et d'exprimer la pensée. De plus, grandir dans un environnement bilingue ou plurilingue est une chance pour l'enfant et non pas un handicap. L'apprentissage du français ne souffre pas, contrairement à ce qui a pu être dit, de la connaissance ou de l'usage d'une autre langue.

S'il est difficile de rendre à ces langues la pratique quotidienne qui était la leur il y a seulement cinquante ans, des mesures doivent être prises pour leur rendre leur honneur et faire connaître leur richesse. En cette époque de globalisation qui uniformise et dépersonnalise, elles apportent un enracinement au terroir et une part d'identité. Le global et le local sont complémentaires pour l'équilibre humain.



CONFERENCE FINALE

Thème :

**LE RESPECT DE LA DIVERSITE CULTURELLE : UN IMPERATIF
CATEGORIQUE ?**

LE RESPECT DE DIVERSITE CULTURELLE : UN IMPERATIF CATEGORIQUE ?

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*
Vice-Doyen de la Faculté de Droit, des Sciences économiques et sociales (FDSES)
Chercheur à la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)
Université catholique de Lyon (UCLY)
France

La reconnaissance au plus haut niveau international du principe de la diversité culturelle, ainsi que de l'égalité des cultures, est une évolution récente et majeure du droit international⁵. En effet, le respect de la diversité culturelle est désormais considéré comme un facteur de promotion de la paix et des droits fondamentaux de l'homme, un moyen de rapprochement des peuples, essentiel pour le développement social, économique et culturel dans le monde.

Ainsi en est-il de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) qui fait du respect de la diversité des cultures un instrument pour « *la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles* » et comme l'« *un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales* »⁶. De même, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005) considère que « *la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles impliquent la reconnaissance de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et celles des peuples autochtones* »⁷.

En écho à cette évolution du droit international, il n'est pas rare d'observer dans les constitutions des Etats la consécration du principe de la diversité culturelle, linguistique et religieuse, etc., parfois assortie de stratégies d'action pour une mise en œuvre concrète⁸.

Cependant, le principe du respect de la diversité culturelle est loin d'être un impératif catégorique au regard notamment des autres obligations de l'Etat, lesquelles peuvent être autant de limitations raisonnables et légales à la mise en œuvre de ce principe. En effet, en tant que *res publica*, l'Etat se doit de garantir à toutes les cultures les possibilités de leur existence même, ainsi que de leur développement sur une base d'égalité de dignité. Toutefois, en assumant cette tâche, l'Etat doit également s'astreindre à d'autres obligations pouvant le conduire à limiter certaines expressions culturelles, dès lors qu'elles s'avèrent incompatibles avec les autres obligations de l'Etat.

⁵ TOURME-JOUANNET E., *Le droit international*, Paris, Presses universitaires de France, Col. « *Que sais-je ?* », 2013.

⁶ Cf. Préambule, §7.

⁷ Cf. Article 2 : « *Principes directeurs* ». La Convention propose de faire de la diversité culturelle un facteur « *pour la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments universellement reconnus* » (Préambule, §6).

⁸ La Constitution sud-africaine de 1994 est, en la matière, souvent citée comme l'une des plus avancées.

Ainsi en est-il des garanties pour les citoyens du respect de leurs droits culturels fondamentaux, lesquels sont aussi une expression des droits de l'homme dans leur vocation universelle. Mais il n'est pas rare que certaines pratiques culturelles portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes que l'Etat doit protéger, en procédant au besoin à des arbitrages susceptibles de conduire à des restrictions, voire à l'interdiction de certaines de ces pratiques culturelles⁹.

En effet, tous les droits de l'homme n'ont pas le même statut juridique, justement en raison du caractère intransgressible (droits inconditionnels et indérogeables donc) de certains droits alors que d'autres droits peuvent faire l'objet de restrictions raisonnables, dès lors que cela s'opère dans le respect des normes nationales et/ou internationales en vigueur¹⁰.

De tout ce qui précède, peut-on objectivement considérer que toutes les expressions culturelles participent au développement social, économique, culturel ou scientifique des sociétés et que, à l'occasion, elles contribuent à la recherche de la paix et au rapprochement des peuples? Sinon, quels sont les paramètres à prendre en considération ainsi que les stratégies idoines dans la mise en œuvre du principe du respect de la diversité culturelle ?

Aussi, est-on tenté de dire que l'exigence de rationalisation s'impose pour une mise en œuvre efficiente du principe du respect de la diversité culturelle. Il s'agira, en particulier, de savoir concilier à chaque fois, et avec intelligence, « [...] *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux*¹¹ [...] » avec toutes les expressions culturelles¹². Ce qui, visiblement, est loin d'être un exercice aisé dans les politiques publiques de gestion de la diversité culturelle.



⁹ Cf. Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme (2003), notamment les articles 5. b « *Eliminations des pratiques néfastes* » et 6. c « *Mariage* » qui considèrent certaines pratiques traditionnelles comme « *néfastes* » et « *attentatoires aux droits de la femme* ».

¹⁰ De même, certains droits sont soumis au principe dit de « *progressivité* », c'est-à-dire que leur mise en œuvre effective est liée à la capacité des Etats à les rendre effectifs.

¹¹ Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

¹² Il ne s'agit pas ici d'une mise en cause des cultures elles-mêmes mais de certaines de leurs expressions qui relèvent des interprétations diverses qui sont faites de certains préceptes culturels.

COMITE SCIENTIFIQUE

Président :

Doudou DIENE, *Juriste & Philosophe*

Ancien Directeur de la Division du Dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO

Ancien Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance.

France

Membres :

Gulnara AITPAEVA

Directrice du centre de recherche culturel Aigine

Kirghizstan

Francis AKINDES, *Professeur*

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Côte d'Ivoire

Pascale BOUCAUD, *Professeur*

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Doyen de la Faculté de Droit, des Sciences économiques et sociales (FDSES)

Université catholique de Lyon (UCLY)

France

Pierre GIRE, *Professeur*

Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Université catholique de Lyon (UCLY)

France

Suzy HALIMI, *Professeur*

Vice-Présidente de Commission nationale française de l'UNESCO

France

Olivier FERRANDO, *Politologue*

Chercheur associé au Centre de recherches internationales (CERI)

Sciences Po Paris

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Vice-Doyen de la Faculté de Droit, des Sciences économiques et sociales (FDSES)

Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon (UCLY)

France

Francine SAILLANT, *Professeur*
Département d'Anthropologie de l'Université de Laval
Canada

Joseph YACOUB, *Professeur honoraire*
Premier Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
France

TABLES DES MATIERES

Argument général	p. 2
Conférence inaugurale : LA DIVERSITE CULTURELLE : APPROCHE CONCEPTUELLE ET ANALYTIQUE	
Joseph YACOUB	p. 3
Premier Panel : GOUVERNANCE ET DIVERSITE CULTURELLE	p. 6
Première partie Approche normative et institutionnelle de gestion de la diversité culturelle	p. 7
La gestion de la diversité culturelle : faits et analyses Doudou DIENE	p. 8
Approche normative et institutionnelle de gestion de la diversité culturelle à travers les mécanismes indépendants des droits de l'homme des Nations Unies Patrice GILLIBERT	p. 9
Les enjeux et les défis de la gestion de la diversité culturelle : Approche comparée Stefano ALLIEVI	p. 10
Deuxième partie Expériences particulières de gestion de la diversité culturelle	p. 12
State and pluralism in Iraq Saad SALLOUM	p. 13
Penser au pluriel l'interculturalité : points de vue issus du Mexique et du Québec Francine SAILLANT	p. 14
Management de la diversité culturelle à Singapour: défi institutionnel et managérial Cedomir NOSTOROVIC	p. 15
Deuxième Panel EDUCATION ET DIVERSITE CULTURELLE	p. 16
Manas, Mazar, Komuz: The Experience on Introduction of the Cultural Heritage into Formal and Informal Education in Kyrgyzstan Gulnara AITPAEVA	p. 17

La parenthèse de l’ivoirité en Côte d’Ivoire: un contre-modèle meurtrier de gestion de la diversité sociale et culturelle Francis AKINDES	p. 18
Education and Cultural Diversity in Uganda: The Reality, the Challenges and the Opportunities of Multilingualism Manuel J. K. MURANGA	p. 19
Troisième Panel	
LE PLURALISME LINGUISTIQUE : UN DEFI POUR LES SOCIETES	p. 20
1. Analyse fondamentale	p. 21
Les langues : Signe fondamental et expression de la diversité culturelle Joseph YACOUB	p. 22
2. Expériences spécifiques	p. 23
La gestion du pluralisme linguistique au Tchad : enjeux et défis Ali Simeï GUESSE	p. 24
Les incertitudes du plurilinguisme au Maroc Abdesselam CHEDDADI	p. 26
Le pluralisme linguistique dans l’espace postsocialiste Olivier FERRANDO	p. 27
Enjeux de la diversité linguistique en France : langues régionales ou autochtones ? Jean Baptiste MARTIN	p. 28
Conférence finale :	
LE RESPECT DE LA DIVERSITE CULTURELLE : UN IMPERATIF CATEGORIQUE ? Roger Koussetogue KOUDE	p. 29
Le Comité scientifique	p. 32
Table des matières	p. 34

